

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 février 2026

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
 Présents : 24
 Votants : 28

D26.023

L'an deux mille vingt-six,

le 26 février,

à 18 heures 00,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 12 février, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : ANDRE Sophie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), FABRE Jean (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), POUDEVIGNE Roger, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Pascale (pouvoir à BONICEL Bernard), JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe) et DE SOUSA Guy.

Madame KLING Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D26.023 : DEMANDE DSEC INTEMPERIES DE DECEMBRE 2025

Monsieur le Président précise que Suite aux intempéries survenues du 21 au 23 décembre 2025, notamment dans la vallée du Lot, ont été constatés des dégâts sur la voirie d'intérêt communautaire.

Le recensement des travaux de remise en état (remise en état de la chaussée qui a été ravinée, remise en état des caniveaux...) a été chiffré par Lozère Ingénierie à **241 840 HT**.

Un pré-dossier a été déposé afin de solliciter le fonds de Dotation de Solidarité aux collectivités touchées par des Evènements Climatiques (DSEC). Il est proposé de confirmer cette demande d'aide de soutien financier afin de pouvoir réaliser ces travaux de remise en état.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de remettre en état les voiries communautaires,

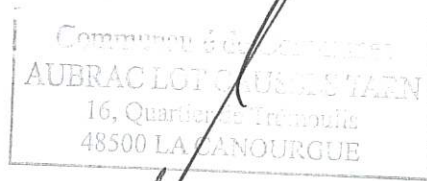
CONSIDERANT l'importance de ces travaux dont le coût est estimé à 241 840 € HT,

DÉCIDE de solliciter une aide financière auprès de l'ETAT dans le cadre de la dotation de solidarité aux collectivités touchées par des évènements climatiques (DSEC) et tout autre dispositif,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès du DEPARTEMENT DE LA LOZERE,

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou le Vice-Président à déposer les dossiers de demande de subvention, et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire

Pour copie certifiée conforme,
Fait à La Canourgue,
Le 31/3/2026
Le Président,
Jean-Claude SALEIL



La secrétaire de séance,
Jacqueline KLING

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Kling".

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr